

Annexe 2-3

INDICATIONS DEVANT FIGURER DANS LES RUBRIQUES OBLIGATOIRES DU MANIFESTE

Article R. 211-4-1 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie

I. Les rubriques du « segment général » du manifeste :

Rubrique	Format	Description
Bureau de départ/arrivée	5 caractères alphanumériques	Code du bureau de douane où est soumis le manifeste
DONNÉES GÉNÉRALES		
Numéro de voyage	17 caractères alphanumériques	Numéro de vol attribué par le transporteur
Date de départ	jj-mm-aaaa	Date de départ du moyen de transport
Lieu de chargement	5 caractères alphanumériques	Code du lieu où les marchandises ont été chargées
Lieu de destination	5 caractères alphanumériques	Code du lieu où les marchandises seront dédouanées
DONNÉES TRANSPORT		
Transporteur	17 caractères alphanumériques	Code et informations sur le transporteur
TRANSPORT		
Mode	2 caractères numériques	Code du mode de transport selon table de référence
Identité	17 caractères alphanumériques	Identification du transporteur

II. Les rubriques du segment « titre de transport » du manifeste :

Rubrique	Format	Description
Bureau de départ/arrivée	5 caractères alphanumériques	Code du bureau de douane où sera soumis le manifeste
DONNÉES GÉNÉRALES		
Numéro de voyage	17 caractères alphanumériques	Numéro de vol attribué par le transporteur
Date de départ	jj-mm-aaaa	Date de départ du moyen de transport
N° de référence T/T	17 caractères alphanumériques	Identifiant du document de transport
Type de T/T	3 caractères alphanumériques	Type du titre de transport : CNR : groupage maritime CNT : destinataire maritime MAB : groupage aérien LTA : destinataire aérien
Nature du T/T	2 caractères numériques	Nature du titre : 22 : export 23 : import 24 : transit 28 : transbordement
N° de ligne	3 caractères numériques	Numéro de ligne du manifeste
EXPORTATEUR / EXPÉDITEUR		
Exportateur/Expéditeur	70 caractères alphanumériques	Nom et adresse de l'exportateur/fournisseur
IDENTIFICATION MARCHANDISES		
Nature des colis	2 caractères numériques	Code et nature des colis (cartons, bouteilles...) selon table de référence
Colis manifestés	Numéro décimal jusqu'à 6 chiffres	Nombre de colis indiqués sur le T/T
Poids brut manifesté	Numéro décimal jusqu'à 12 chiffres	Poids brut mentionné sur le T/T
Désignation des marchandises	70 caractères alphanumériques	Description des marchandises
Indicateur de circonstance particulière	3 caractères alphanumériques	Code de la circonstance spéciale invoquée (cf. annexe 2-4)

III **Les rubriques du cartouche « conformité SH »** (à renseigner selon la date de mise en production des fonctionnalités associées, communiquée par avis aux opérateurs) :

CODES MARCHANDISES		
Rubrique	Format	Description
Code SH6	8 caractères numériques	Nomenclature douanière de la marchandise (TD à 8 chiffres)
Description commerciale	70 caractères alphanumériques	Description des marchandises
N° de colis	Numéro décimal jusqu'à 6 chiffres	Numéro de colis
Code colis	17 caractères alphanumériques	Code de type de colis